



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Aménagement de l'accueil boutique
du Domaine de Kerguéhennec à Bignan
Agencement, mobiliers**

Département du Morbihan

2 rue Saint Tropez

CS 82400

56009 VANNES cedex

Sommaire

Article 1 - PRÉSENTATION

- 1.1 Objet du marché
- 1.2 Étendue de la prestation attendue
- 1.3 Contexte

Article 2- CADRE GENERAL DE MISE AU POINT

- 2.1 Calendrier, échéances
- 2.2 CCTP
- 2.3 Précautions à prendre
- 2.4 Connaissance des lieux
- 2.5 Provenance des matériaux et articles imposés – Eco-conception
- 2.6 Moyens de contrôle
- 2.7 Notes de calculs, documents techniques
- 2.8 Etudes d'exécution
- 2.9 Réception des supports
- 2.10 Échantillons et prototypes
- 2.11 Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)
- 2.12 Les horaires d'intervention
- 2.13 Conditions d'intervention sur site
- 2.14 Echafaudages
- 2.15 Protection du chantier
- 2.16 Sécurité du site
- 2.17 Sécurité Incendie
- 2.18 Clauses relatives aux normes d'accessibilité
- 2.19 Hygiène
- 2.20 Sécurité protection de la santé
- 2.21 Clause environnementale générale

2.21 Propreté et gestion des déchets

Article 3 - PRESTATIONS DEMANDEES

3.1- Prescription techniques générales

3.2 - Prescriptions techniques particulières

3.3 - Prescriptions techniques supplémentaires

3.4 - Respect du CCTP

3.5 - Définition des prestations et méthodologie

3.6 - Études de réalisation

3.7 - Conditions d'exécution des prestations

3.8 - Obligations du prestataire

3.9 - Garantie

3.10 - Dommages

Article 4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ECHEANCIER ET DELAIS

4.1- Echéancier

4.2 - Réception des travaux

Article 5- GARANTIES

Article 6. MATERIAUX ET FINITIONS

Article 7. EXIGENCES GENERALES DE SECURITE

Article 8. NOTES GENERALES VALABLES POUR TOUS LES COMPOSANTS OBJETS DU PRESENT DOSSIER

Article 9. PRESTATIONS A REALISER

9.1 – Prestations électriques

9.2 – Peinture

9.3 – Mobiliers accueil boutique et éléments scénographiques

9.4 – Cloison d'entrée - Portique métallique ajourée en tôle pixelisée perforée

9.5 – Plancher

9.6 – Nettoyage

1- PRÉSENTATION

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) définit les spécifications et les conditions d'exécution des travaux de réalisation du mobilier de l'accueil – boutique du Domaine de Kerguéhennec. Les travaux sont situés au domaine départemental de Kerguéhennec sur la commune de BIGNAN.

Est annexé à ce document le carnet de détails.

Le Maître d'Ouvrage a préparé l'installation en émettant un certain nombre d'attentes scénographiques. Il y aura donc nécessité d'établir des coordinations avec les travaux connexes.

1.2 Etendue de la prestation attendue

- prise de connaissance du présent dossier dans tous ses détails
- prise de connaissance du dossier de réalisation (plans et pièces graphiques)
- étude d'exécution des dispositifs puis fourniture au Maître d'Ouvrage de l'étude d'exécution pour validation
- réalisation des prestations d'électricité et de peinture
- fabrication des dispositifs
- livraison et pose des dispositifs dans le lieu où se déroulera la prestation objet de la présente consultation
- nettoyage des lieux d'intervention
- évacuation des déchets de chantier

Sont dues également :

- l'assurance vol/casse des matériels et mobiliers pour la période de chantier jusque réception.
- le nettoyage éventuel et/ou remise en état éventuelle après chaque intervention.

1.3 Contexte

Le Domaine de Kerguéhennec, propriété du Département du Morbihan, est un véritable emblème du patrimoine morbihannais.

Ce site d'exception allie patrimoine historique, nature préservée et création contemporaine. Le souhait du Président du Département est de renforcer le volet patrimonial du site.

Le château fait actuellement l'objet d'une importante campagne de restauration engagée par le Département du Morbihan depuis 2024.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme global de préservation, de restauration et de valorisation du domaine pour développer une nouvelle offre au public à compter du printemps 2027.

Le nouvel accueil du château se situera dans le bâtiment nommé « écuries ».

2 - CADRE GENERAL DE MISE AU POINT - CONSISTANCE DE LA PRESTATION A REALISER PAR LES ENTREPRISES

L'agencement à réaliser se déploie à l'intérieur du périmètre du Château de Kerguéhennec, classé Monument Historique. L'espace d'accueil-boutique qui fait l'objet de l'aménagement se trouve dans un bâtiment en cours de rénovation situé à proximité directe du château nommé « Ecuries ». La surface dédiée à cet accueil boutique est d'environ concerné fait 95,5m²

L'entreprise titulaire devra prendre en compte des contraintes liées au classement MH des bâtiments.

Les ouvrages du présent marché devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables à la date de remise des offres. Les travaux du présent marché seront réalisés suivant les règles de l'art en conformité avec les règles en vigueur. La qualité de la réalisation exige des prestations irréprochables. Les ouvrages devront répondre aux critères imposés par les normes européennes en vigueur. Ils devront également faire l'objet d'un contrôle.

MONUMENT HISTORIQUE CLASSE — OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le Domaine de Kerguéhennec est un Monument Historique Classé (Le château et ses communs dont Écuries (cad. B 215, 216, 222) : classement par arrêté du 24 octobre 1988).

À ce titre, l'ensemble des travaux est soumis aux obligations suivantes :

- Obtention préalable de l'autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Bretagne) pour toute intervention touchant aux éléments protégés.
- Respect strict des prescriptions techniques de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour tout ouvrage visible depuis l'espace public ou affectant les structures classées.
- Utilisation de matériaux et techniques compatibles avec la conservation du patrimoine.

ERP

- ERP de type Y de 5^{ème} catégorie.

2.1 Calendrier, échéances

L'entreprise titulaire du marché se référera :

- au calendrier d'opération remis lors de la consultation
- à l'avancement du chantier de travaux du bâtiment d'accueil-boutique qui lui sera soumis avec la signature de son marché.

2.2 CCTP

Les devis descriptifs sont rédigés en accord avec les documents officiels en vigueur, et notamment :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de prestations de services.
- Les règles de calculs et documents conformes aux D.T.U.
- Les prescriptions ayant valeur de cahier des charges D.T.U.
- Les normes européenne et française en vigueur
- Les lois, règlements, décrets et arrêtés en vigueur.
- Dans le cas où les ouvrages décrits dans les devis descriptifs ne figureraient pas dans ces documents, normes, etc... ou en différeraient par leur conception, les entrepreneurs doivent se conformer à l'esprit de ces documents, quant à la qualité et à la mise en œuvre des matériaux.

Pour les articles qui pourraient comporter des indications opposées à celles des documents cités, sans qu'aucune spécification expresse du Maître d'Ouvrage n'ait été faite, les entrepreneurs doivent toujours en référer à ce dernier.

- En conformité des deux paragraphes précédents, la prestation la plus exigeante sera demandée à l'entreprise.
- Dans le C.C.T.P., le Maître d'Ouvrage s'est efforcé de renseigner l'entrepreneur sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, leurs dimensions, et leurs emplacements, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif, et que l'entrepreneur doit exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables à l'achèvement complet concernant la construction projetée, y compris toutes sujétions.
- En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou des omissions aux plans et aux devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux, ou fassent l'objet d'une demande de suppléments de prix.

- En cas d'arrêt de fabrication de certains matériaux, matériels ou fournitures décrits dans les devis descriptifs, l'entrepreneur est tenu de présenter à l'agrément du Maître de l'Ouvrage au moins 2 échantillons correspondant en qualité et valeur financière à ceux prévus aux devis.
- Les matériaux mis en œuvre dans tous les bâtiments devront être rigoureusement identiques pour une même description.

2.3 Précautions à prendre

Au stade de la consultation, **il est demandé une visite obligatoire du site par les entreprises qui soumissionnent.**

L'entreprise titulaire du marché devra avoir une parfaite connaissance du site et de son accessibilité. Il ne pourra être argué d'une quelconque méconnaissance des sites au moment de l'exécution des travaux.

Elle doit être titulaire d'une police d'assurance ou d'un avenant d'extension les couvrant pour les dommages causés aux existants.

Les espaces classés (Monuments Historiques) feront l'objet de protection particulière, comprenant :

- protection soignée des menuiseries et portes, notamment lors des accès de mobiliers
- protection des sols par bâchage chaque fois que nécessaire
- **autorisation à demander au Maître d'Ouvrage lors des scellements, percements et plus généralement toute atteinte au bâtiment.**
- L'entrepreneur est tenu, avant tout commencement d'exécution et à la diligence, risques, périls et frais, de remplir auprès des services publics qualifiés, toutes les formalités résultant des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.
- L'entrepreneur titulaire du marché ne pourra pas prétendre à aucun supplément, sous prétexte d'une méconnaissance quelconque de l'état des lieux, des abords, clôtures, accès, ouvrages mitoyens, etc....
- L'entrepreneur titulaire du marché devra rendre les abords extérieurs au bâtiment faisant l'objet de leur marché dans l'état où il les aura trouvés sous réserve des dispositions prévues au devis descriptif et des ordres qui pourraient leur être donnés en cours d'exécution.
- L'entrepreneur titulaire du marché doit soumettre à l'agrément du C.S.P.S et du Maître d'Ouvrage les plans d'installation de chantier.
- L'entrepreneur titulaire du marché trouvera sur site le courant électrique mis à disposition par la Maîtrise d'Ouvrage.
- l'entreprise titulaire du marché doit l'assurance vol/casse pour la période chantier jusque réception, le gardiennage éventuel pour la période chantier jusque réception si elle estime que le matériel en cours de montage est trop vulnérable au vol et/ou ainsi que le nettoyage éventuel et/ou remise en état éventuelle après chaque intervention.

- Toutes protections et signalisations nécessaires à la sécurité des personnes en regard de l'exécution des travaux, seront mises en place.
- L'entrepreneur titulaire du marché devra en outre faire approuver par le Maître d'Ouvrage les itinéraires de desserte du chantier, empruntés par ses véhicules grand gabarit et se conformer aux dispositions du code de la route, notamment pour les gabarits et poids des engins en circulation, ainsi que pour la signalisation aux abords du chantier, sans pour autant que sa responsabilité ne soit dégagée en cas d'accident ou de non-respect de la réglementation en vigueur.

2.4 Connaissance des lieux

Les prestations sont à exécuter dans un bâtiment existant. L'entreprise prendra connaissance de l'ensemble des documents fournis par le Maître d'Ouvrage pour une parfaite connaissance des éléments suivants :

- du bâtiment à agencer.
- des heures et des contraintes d'accessibilité et de travail.
- des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins.

Tous les frais relatifs à la préparation et à l'établissement de son offre sont à la charge de l'Entrepreneur. Il doit prévoir dans son prix de marché FORFAITAIRE tous travaux pour une finition complète, PARFAITE et dans les règles de l'art.

Avant le commencement des études, tous les relevés nécessaires doivent être réalisés sur place. Aucune cote ne doit être prise sur plan sans un contrôle rigoureux in situ.

2.5 Provenance des matériaux et articles imposés

Pour la soumission de base, les entrepreneurs s'engagent à mettre en œuvre le matériel dont les types, marques et références sont équivalentes à celles qui figurent au présent dossier.

Les matériaux ou articles de fabrication spéciale dont les marques et provenance sont spécifiées au cours des devis descriptifs, de même que ceux suivis des mentions « équivalent », « similaire » pourront être remplacés par des matériaux ou articles de fabrication différente, sous réserve de l'autorisation écrite du Maître d'Ouvrage sur justification écrite et détaillée de l'entreprise, se rapportant à l'équivalence de qualité, d'aspect, et de prix.

Les éléments de mobilier devront résister dès leur mise en service et pendant tout le temps où ils seront utilisés à toutes les contraintes raisonnablement prévisibles : la fatigue, le vieillissement, et l'usure.

Usure et vieillissement étant inéluctables, il appartient au fabricant d'apporter, dans la notice d'accompagnement, tous les conseils nécessaires à l'entretien et à la maintenance des équipements.

Éco-conception et matériaux de réemploi

Dans le cadre d'une démarche d'éco-conception, le titulaire privilégiera, lorsque les contraintes techniques, esthétiques et réglementaires le permettent, l'utilisation de matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation.

Cette recherche portera notamment sur les chutes de panneaux, bois massif, éléments de menuiserie ou autres matériaux bois issus de chantiers précédents, de déposes ou de stocks de l'entreprise, de filière de réemploi susceptibles d'être réutilisés plutôt que destinés au rebut.

Les matériaux réemployés devront être propres, sains et compatibles avec les exigences de solidité, de sécurité, de durabilité et de finition des ouvrages.

Toute proposition de matériau issu du réemploi sera soumise à la validation préalable du maître d'ouvrage et de l'architecte.

2.6 Moyens de contrôle

L'entrepreneur titulaire du marché devra assurer l'autocontrôle suivi de ses fabrications, effectuer tous essais nécessaires et fournir les procès-verbaux demandés par le Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur titulaire du marché devra obligatoirement procéder à ses frais, aux essais et vérifications de fonctionnement en vue de prévenir les aléas techniques découlant d'un mauvais fonctionnement des installations.

L'exécution des essais et vérifications repris ci-dessus ne dispense pas les entreprises d'effectuer les autres essais et vérifications que leur imposent la réglementation en vigueur et les clauses du marché.

2.7. Notes de calcul, documents techniques

L'entrepreneur titulaire du marché doit établir à sa charge, d'après les plans, notes et détails du Maître d'Ouvrage, ses propres plans de chantier, d'usine, de détails, calepins ou épures, notices explicatives, tracés, et joindre toutes justifications nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Ces documents doivent être soumis avant toute exécution au visa du Maître d'Ouvrage et du Contrôle Technique. Le nombre exact, ainsi que le délai dans lequel doivent être remis les documents, sont déterminés par le Maître d'Ouvrage, avec un minimum de 3 exemplaires.

Les plans d'atelier et de chantier et études d'exécution seront réalisés pendant la période de préparation de chantier. Tout document devra avoir obtenu le visa BPE définitif avant exécution des travaux correspondants.

2.8 Études d'exécution

Les plans fournis aux Entrepreneurs dans le présent dossier sont des plans de stade PRO DCE.

L'ensemble de ces plans, y compris les plans techniques et les détails, ne sont pas des plans ou détails d'exécution. Ils reflètent une conception générale définie par la Maîtrise d'Ouvrage et dont les principes architecturaux et techniques devront être respectés par l'Entrepreneur lors de l'exécution.

Les études d'exécution réalisées par l'entrepreneur seront soumises au Maître d'Ouvrage pour visa avant tout début d'exécution.

L'entrepreneur titulaire du présent marché devra assurer l'intégralité des études d'exécution, plans d'atelier et plans d'exécution nécessaires à la bonne réalisation des travaux soumis à accord du Maître d'Ouvrage, hors études EXE graphique à la charge de la maîtrise d'ouvrage. Ces prestations concernées par le présent article devront être réalisées pendant la phase d'étude.

2.9 Réception des supports

Si la qualité du support n'est pas conforme aux stipulations des documents contractuels, le Maître d'Ouvrage décide des mesures à prendre. Les travaux supplémentaires qui résultent de la mauvaise exécution des supports sont à la charge de l'entrepreneur défaillant.

Le Maître d'Ouvrage décide en dernier ressort.

L'exécution des travaux sur un support, sans réserve écrite, implique nécessairement l'acceptation de ce support dont l'état ne pourra plus être invoqué pour justifier une quelconque malfaçon ou désordre, l'Entrepreneur restant seul responsable de son ouvrage et dans l'obligation de prendre à ses frais la réalisation des travaux nécessaires à une finition conforme au C.C.T.P.

2.10 Échantillons et prototypes

Les échantillons sont présentés suivant planning de décisions qui suivent la notification du marché et avant toutes commandes aux fournisseurs. Si ces modèles ne sont pas satisfaisants, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'en demander le remplacement. Pour les matériaux, fournitures, etc... qui n'auraient pas de référence dans le cahier des Clauses Techniques Particulières, plusieurs échantillons doivent être présentés avant toute commande, fabrication et mise en œuvre.

Les teintes et couleurs sont dans tous les cas au choix du Maître d'Ouvrage. La fabrication et la mise en œuvre de ceux-ci ne pourra se faire qu'après acceptation par

le Maître d'Ouvrage. Les matériaux mis en œuvre seront rigoureusement identiques aux échantillons acceptés.

Toute substitution constatée sur le chantier sera sanctionnée par un ordre de dépose et repose en matériaux conformes aux échantillons aux frais de l'entreprise.

Il sera réalisé par les entreprises et à leur charge tous les témoins techniques nécessaires à la maîtrise d'œuvre au Maître d'Ouvrage et/ou au bureau contrôle pour apprécier et approuver les solutions proposées. Les essais éventuellement nécessaires sont à la charge de l'entreprise.

2.11. Dossiers des Ouvrages exécutés (DOE)

- Une semaine avant la réception des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage un dossier complet de recollement à savoir notamment :
- Les plans d'exécution mis à jour pour être rendus strictement conformes aux ouvrages exécutés.
- Ils devront être accompagnés de schémas synoptiques de repérage des différents réseaux et installations techniques, précisant les circuits, cotes d'altitudes, sections, positionnement des organes de commandes et d'arrêt.
- Les notes d'utilisation et d'entretien donnant le détail des opérations de maintenance, la périodicité des opérations de contrôle, d'entretien et de révision.
- Les procès-verbaux d'essais, d'analyses et plus généralement tout document d'autocontrôle.
- La liste de provenance des diverses fournitures, ainsi que les noms et adresses des fournisseurs.
- La liste des appareils de type spécial et de certaines de leurs pièces en vue de leur remplacement éventuel indiquant leur désignation exacte, les noms et adresses des fournisseurs, de même que leur traduction en français si nécessaire.
- Tous ces documents seront fournis en 3 exemplaires papier et un exemplaire sur support informatique
- L'entrepreneur est tenu d'assurer la formation du personnel chargé de l'entretien des installations et de leur fonctionnement.

2.12 Les horaires d'intervention

Les horaires de chantier seront de 7 heures / 20 heures au maximum. Ils pourront être étendus par le Maître d'Ouvrage si cela est utile pour diminuer ou assurer la tenue des délais.

2.13 Conditions d'intervention sur site

Le titulaire est informé que d'autres opérations de travaux seront menées sur le site pendant la durée du présent marché. Il lui appartient de prendre en compte les contraintes liées à cette coactivité et de coordonner ses interventions avec les autres entreprises concernées afin de ne pas perturber le bon déroulement du chantier.

Chaque entrepreneur devra faire son affaire personnelle sans que la responsabilité du Maître de l'ouvrage puisse être recherchée à cet égard, des dégâts qui pourraient être occasionnés à ses installations ou à ses travaux par les autres entreprises (y compris celles du bâtiment) travaillant simultanément avec lui sur le même chantier.

Si les responsables de ces dégâts ne peuvent être connus, les frais de réfection ou de réparation seront, sur proposition du Maître d'œuvre, répartis entre les divers entrepreneurs au prorata des montants respectifs de leurs travaux.

Les entrepreneurs devront prendre en commun les mesures nécessaires à l'avancement normal du chantier.

2.14 Échafaudages

Ces équipements seront conformes à la réglementation en vigueur.

2.15 Protection du chantier

L'entrepreneur fera son affaire de la signalisation et de la protection de son chantier. L'entrepreneur restera seul et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés au tiers par l'exécution des travaux.

2.16 Sécurité du site

Les conditions d'installation du chantier, d'organisation et de réalisation des prestations devront être conformes à la législation du travail (Code du Travail notamment).

L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures particulières de sécurité qui sont nécessaires pendant toute la durée du chantier. Il engage sa responsabilité. Ces mesures sont entièrement à sa charge.

2.17 Sécurité Incendie

- ERP de type Y de 5^{ème} catégorie.
- Un SSI est installé

2.18 Clauses relatives aux normes d'accessibilité

Application de la Réglementation en vigueur.

Les dispositifs devront être réalisés et implantés de manière à :

- être consultables par une personne en fauteuil roulant ;
- permettre l'approche latérale ou frontale des équipements ;
- ne pas constituer un obstacle ou un danger pour les personnes déficientes visuelles ;

2.19 Hygiène

Selon le Code de l'environnement, tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces derniers jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsqu'ils sont transférés à des fins de traitement à un tiers. Il est alors de la responsabilité de l'entrepreneur faisant collecter ses déchets de s'assurer que son prestataire est bien habilité à prendre en charge ses déchets et que leur gestion s'effectue conformément à la réglementation. L'évacuation des produits évacués ou par des organismes agréés.

2.20 Sécurité protection de la santé

DISPOSITIONS GENERALES, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

- L'entrepreneur, pour ce qui le concerne, doit exercer une surveillance continue sur le chantier, à l'effet d'éviter tous accidents aux ouvriers travaillant sur ledit chantier, à quelque corps d'état qu'ils soient rattachés, ainsi qu'aux personnes employées à titre quelconque sur le chantier, et à celles qui seraient étrangères à celui-ci.

RESPONSABILITES RESPECTIVEMENT ENCOURUES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

- L'entrepreneur doit procéder aux épreuves et vérifications réglementaires du matériel qu'ils utilisent sur le chantier : échafaudages, garde-corps ou filets, engins de levage, installations électriques, etc. ou charger de ces vérifications une personne ou un organisme agréé et ce, sous leur responsabilité.

- L'entrepreneur est responsable de tous les accidents ou dommages pouvant être commis par leur fait dans l'exécution de ses travaux.

- Il garantit le Maître de l'Ouvrage contre tout recours qui pourrait être exercé contre eux du fait de l'inobservation par eux de l'une quelconque de leurs obligations.

- L'entrepreneur informe ses sous-traitants des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité.

2.21 Clause environnementale générale

En vertu de l'article 20.2 du CCAG travaux, les modalités d'exécution des travaux devront s'effectuer dans un souci de préservation de la biodiversité et de la sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales. Les matériaux et leur provenance devront, dans la mesure du possible, être sélectionnés selon des critères environnementaux, en privilégiant les matériaux durables, issus de filières responsables.

2.22 Propreté et gestion des déchets

L'entrepreneur assure quotidiennement le nettoyage de sa zone d'intervention et le tri sélectif de ses déchets. L'évacuation des déchets est à la charge du titulaire.

Les déchets devront être triés par nature et déposés dans les filières de collecte, de valorisation ou de traitement adaptées, conformément à la réglementation en vigueur.

3- PRESTATIONS DEMANDEES

3.1- Prescription techniques générales

- L'exécution des travaux, les matériaux et leur mise en œuvre doivent être conformes aux prescriptions des normes, règlements, arrêtés, circulaires en vigueur à la date de remise des offres et en particulier (liste non limitative) :
 - au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - aux normes françaises (NF), européennes (EN) et internationales (ISO) applicables aux matériaux, au mobilier, à leur fabrication et à leur mise en œuvre
 - aux Règles de l'Art
 - aux Documents Techniques Unifiés (DTU)
 - aux Normes A.F.N.O.R.
 - aux Avis technique du CSTB
 - aux Textes et règlements relatifs à la sécurité et à la protection incendie dans les E.R.P
 - les ferrages et quincaillerie seront conformes aux normes NF-SNFQ
 - aux exigences environnementales applicables aux matériaux, produits, colles, vernis, peintures et revêtements utilisés

3.2 Prescriptions techniques particulières

En complément des Prescriptions Techniques Générales, l'entrepreneur du présent marché a à sa charge :

- Les études des documents associés à la présente consultation
- Les études d'exécution et plans techniques d'agencement / plans de fabrication
- La réception, avant de commencer ses travaux, des ouvrages afin de s'assurer que ceux-ci sont aptes à recevoir les travaux d'agencement et de supportage. Dans le cas contraire, aviser par écrit le Maître d'Ouvrage. Signaler avant intervention toute dégradation observée dans l'espace concerné par la prestation.
- La fourniture et la pose de toutes les manipulations, mobiliers ou aménagement
- Les travaux rectificatifs ou complémentaires si celui-ci entreprend ses travaux sans se soumettre aux obligations de réception ci-dessus.
- Les scellements, garnissages et raccords dans le même matériau que celui composant le support.
- Toutes sujétions de coordination avec les autres entreprises présentes sur l'opération et avec l'équipe de projet / Maître d'Ouvrage.
- Le réglage et l'ajustage, après travaux de peinture, des travaux d'agencement.
- La fixation pour stabilité des ensembles.
- La détermination des matériels à partir des spécifications et demandes fonctionnelles exprimées dans le présent document.
- Tout le mobilier devra être pré-câblé en atelier
- La mise en marche, le réglage, l'ajustage des travaux, de même que le rodage après installation. Un travail de coordination avec le prestataire de Production Audiovisuelle devra avoir lieu en amont de manière à bien anticiper la mise en route générale à partir des lecteurs de supports numériques installés. Un travail de réglage fin devra avoir lieu avec le Maître d'Ouvrage pour caler dans un fonctionnement global l'ensemble des dispositifs.
- Un réglage définitif sera réalisé avant l'ouverture.
- Le transport et la protection de tous les équipements, ainsi que les assurances couvrant les cas de vol, de bris ou de vandalisme sur chantier, avant réception.
- Toutes les directives et réponses aux questions techniques concernant la fabrication viendront au Maître d'Ouvrage.
- L'entrepreneur du présent marché ne fournit pas les équipements numériques décrits dans les plans du mobilier d'accueil-boutique. En revanche l'entreprise s'assurera que ceux-ci pourront être installés au sein des différents modules. Elle pratiquera les percements nécessaires au cheminement des câbles depuis le point d'alimentation. Elle assurera le câblage et l'installation des équipements finaux. L'entreprise récupérera auprès du Maître d'Ouvrage les fiches techniques des équipements et fera valider sur plan l'implantation finale par le Maître d'ouvrage avant de réaliser les percements nécessaires.

3.3 Prescriptions techniques supplémentaires

- Le prestataire devra prévoir au forfait toutes les fournitures et façons accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, même au cas où il n'en serait pas fait mention à la partie traitée, si ces fournitures et façons sont reconnues nécessaires à la réalisation du travail traité à forfait dans les règles de l'art.
- Il est conseillé aux concurrents de demander tous renseignements complémentaires avant la remise des offres. Ils ne pourront donc prétendre modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils sont présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix forfaitaire.
- Les cotes indiquées sur les plans ne sont qu'indicatives. Les entreprises étant tenues de vérifier les cotes qui leur sont données, aucune réclamation ultérieure ne sera admise.
- Les entreprises doivent procéder dans le plus bref délai à l'étude approfondie du projet afin de signaler toutes les observations utiles à sa réalisation.

3.4 Respect du CCTP

- En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entreprise en cours d'exécution de ses travaux, celle-ci sera tenue pour responsable de ses erreurs et des modifications qu'elle entraînerait pour tous les corps d'état.
- Dans le courant du délai d'études du présent marché, le prestataire devra signaler par écrit toute omission, tout manque de concordance ou toute autre erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents de consultation, faute de quoi elle est réputée accepter les clauses du dossier sans réserve.

3.5 Définition des prestations et méthodologie

- L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, les décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette prestation, ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les prestations objet du présent descriptif.
- La liste des documents rappelés ci-après, n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus par l'Entrepreneur.
- L'Entrepreneur est assujetti également aux spécifications techniques et à la réglementation concernant l'électricité. Il doit se conformer à la réglementation en vigueur.
- L'ensemble des matériaux doit être conforme à la réglementation en vigueur concernant la SECURITE INCENDIE.

3.6 Etudes de réalisation

- Par le fait de soumissionner, l'entreprise contracte l'obligation d'exécuter l'intégralité des travaux de leur profession, nécessaires pour le complet et parfait achèvement de la construction projetée, conformément aux règles de l'art, quand bien même il ne serait pas fait mention explicitement de certains d'entre eux au CCTP.
- L'Entrepreneur doit établir et fournir à ses frais, l'ensemble des études d'exécution, des notes de calcul, des détails, plans d'installation nécessaires à la réalisation des travaux.
- L'Entrepreneur doit établir à sa charge d'après les plans et détails de principe du Maître d'Ouvrage et selon nécessité et sans aucune incidence sur le planning, à partir des relevés sur place, réaliser à ses frais les notes de calculs détaillées et notices descriptives explicatives.
- Joindre toutes justifications, documentations nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.
- Joindre les documentations techniques, les procès verbaux d'agrément de tous les matériels employés qui doivent être compatibles avec l'exécution de son ouvrage.
- Faire agréer, dans les détails, ses notes de calcul et les plans par le Maître d'Ouvrage.

3.7 Conditions d'exécution des prestations

- Pour chaque produit référencé ci-dessous sera joint une fiche technique du fabricant reprenant l'ensemble des spécificités demandées, une photo du produit et un document attestant de la conformité des agencements par rapport aux normes demandées.
- Les travaux seront exécutés selon le planning établi par le maître d'Ouvrage.
- L'entrepreneur devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution.
- Les entreprises devront assurer la livraison, l'établissement et l'enlèvement de tous les appareils, supports, échafaudages et installations provisoires pour la réalisation du chantier.

3.8 Obligations du prestataire :

- Le titulaire s'engage à proposer des matériaux conformes aux normes en vigueur par la présentation d'un document attestant de la conformité du matériau proposé.
- Si les normes étaient amenées à évoluer au cours du marché, le titulaire doit obligatoirement se référer aux nouvelles normes et fournir, obligatoirement, un nouveau document attestant de la conformité du matériau livré par rapport à ces nouvelles normes.

- Le titulaire s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour effectuer sa prestation dans des conditions de qualité irréprochable. Il doit notamment mettre en place un personnel d'encadrement en nombre suffisant.
- Le titulaire s'engage à respecter les textes de loi en vigueur sur les conditions de travail conformément au Code du Travail.
- La signature du présent marché par le prestataire constitue son accord et sa reconnaissance du respect de la législation.
- Le titulaire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité le personnel nécessaire à l'exécution de la mission. Au cas où les moyens fournis ne seraient pas adaptés à la prestation, le prestataire en supporterait seul les conséquences et ne pourrait s'en prévaloir pour diminuer la qualité des prestations. De la même façon, le prestataire ne pourra se prévaloir d'une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de travail pour réclamer une quelconque révision en hausse du prix des prestations.
- Le titulaire fait sien des problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée du travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres.
- Le titulaire s'engage à ce que ses prestations soient effectuées de façon tout à fait irréprochable et à ce que son personnel :
 - observe une discrétion absolue sur tout ce qui touche à l'établissement tant vis-à-vis du personnel de ce dernier que vis-à-vis de quiconque à l'extérieur,
 - respecte la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité,
 - ait une formation sur les règles relatives à la sécurité du travail.
- Toutes les précautions devront être prises par le titulaire pour que l'état des meubles, aménagement, etc., ne soit pas altéré par les opérations de manutention, en particulier par l'utilisation de matériels mal adaptés.

3.9 Garantie :

- Le Titulaire garantit ses fournitures pour une durée de 2 ans à compter de la réception du chantier.

3.10 Dommages :

- Les dommages mobiliers et immobiliers ainsi que tout accident corporel qui pourraient survenir au cours de la pose confiée au personnel du titulaire et reconnus de son fait, engagent la responsabilité du titulaire qui prend en charge les dépenses correspondantes.

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ECHEANCIER ET DELAIS

4.1- Echancier

La pose des mobiliers et équipement est à finir pour le 1^{er} mars 2027.

L'entrepreneur aura fourni un planning d'exécution des travaux dans son offre compatible avec la durée du marché fixé dans le Règlement de consultation. Il aura pris connaissance du planning prévisionnel des travaux et avoir pris les dispositions nécessaires afin de s'engager en toute connaissance au respect des périodes d'interventions prévues. Il sera procédé à la mise au point du planning lors de la réunion préparatoire du chantier. Dans l'exécution du marché, l'entrepreneur devra mettre en œuvre les moyens matériels et un personnel suffisant pour assurer un avancement des travaux compatible avec le délai fixé dans l'Acte d'Engagement.

4.2 - Réception des travaux

Les documents obligatoires exigés par la loi et les normes sont à fournir à l'issue du délai d'exécution des prestations. Il assurera la rédaction du procès verbal qui mentionnera si besoin les potentielles réserves à lever.

Cette réception ne pourra être prononcée qu'après remise du dossier de réalisation des prestations contenant les pièces et certificats exigés.

5- GARANTIES

Période de garantie (deux ans, contractuelle)

Dans le cadre de la garantie (à compter de la date de réception finale des ouvrages), la notice détaillera les délais d'intervention sur jours ouvrables et jours non ouvrables.

6. MATERIAUX ET FINITIONS

Matériaux

- Le choix final de matériaux et finitions sera fait obligatoirement sur présentation d'échantillons au Maître d'Ouvrage.

Liste des matériaux et finitions obligatoires :

- MDF épaisseur 19 mm minimum, revêtu d'une peinture ou d'un plaquage
- Aggloméré Mélaminé épaisseur 19 mm minimum
- Aggloméré straté 2 faces 21 mm minimum
- Laque polyuréthane
- Métal (tubes creux peints)

- Thermolaquage finition satinée pour l'ensemble des éléments métalliques
- Champs hêtre massif peint
- Champs PVC
- L'aspect du placage/stratifié sur toutes les faces vues est identique.
- Le principe du système de revêtements (sous-couche, apprêt, galvanisation, couche d'aspect) sera soumis au Maître d'Ouvrage pour validation.
- Les modules seront équipés de passe-câbles ou de dispositifs invisibles permettant le cheminement et l'accès des câbles électrique et réseau.

7. EXIGENCES GENERALES DE SECURITE

Type de matériaux utilisés

- Les aménagements seront de catégorie M3 minimum.
- Les aménagements et modules sont à fixer au murs et au sol de telle sorte qu'ils ne puissent pas être arrachés par le public.

Liaisons équipotentielles

- Lorsque le mobilier de ce marché comporte des éléments métalliques conducteurs accessibles associés à des équipements électriques, l'entrepreneur devra assurer leur liaison équipotentielle conformément aux prescriptions et normes électriques en vigueur

8. NOTES GENERALES VALABLES POUR TOUS LES COMPOSANTS OBJETS DU PRESENT DOSSIER

Note 1 : Ventilation

- Le titulaire du présent marché assurera pour les mobiliers comprenant un matériel électrique (sources lumineuses), informatique ou audio-visuel, un système de ventilation par percement. On évitera la ventilation mécanique sauf si nécessaire. La trame et le positionnement des ouies de ventilation seront soumis à la validation du Maître d'Ouvrage.

Note 2 : Accès de maintenance

- Le titulaire du présent marché assurera pour tous les mobiliers comprenant un matériel électrique (sources lumineuses), informatique ou audio-visuel, un système d'accessibilité pour maintenance. Les trappes, parties déposables, ... seront nécessairement rendues non ouvrables par le public et condamnées par serrure. Un type de serrure spécifique sera posé.

Note 3 : accroche des dispositifs alimentés électriquement ou présentant un risque d'instabilité

- Le titulaire du présent marché assurera pour tous les mobiliers et notamment ceux comprenant un matériel électrique (dont sources lumineuses), informatique ou audio-visuel ou présentant un risque d'instabilité un système d'accrochage sur les points d'accrochage au sol ou en plafond de façon à ce que l'alimentation électrique ne puisse pas être sectionnée, et doit s'assurer de la qualité de ce système et des supports de matériel électrique informatique ou audio-visuel dont il a la charge.

Note 4 : serrures

- Pour les mobiliers à serrure présents dans ce dossier, le titulaire du présent marché utilisera pour tous les mobiliers un type de serrure spécifique. Une coordination avec l'exploitant permettra de convenir du plan de serrures, soit une serrure spécifique avec clés identiques pour tous les mobiliers.

Note 5 : visserie

- La visserie de fixation est de type inoxydable, empreinte anti-vandale chaque fois que demandée.

9. PRESTATIONS A REALISER

Les descriptions des prestations à réaliser décrites ci-dessous complètent les prestations générales, notes générales, etc, décrites ci-dessus.

Il est impératif de prendre connaissance du cahier de plan joint.

1 - prestation électrique

2 - peinture

3 - mobiliers accueil boutique agencement et éléments scénographiques

4 - cloison d'entrée – portique métallique ajourée en tôle pixelisée perforée

5 - parquet

6 - nettoyage

9.1 PRESTATIONS ELECTRIQUES**Généralités**

Le présent lot comprend l'ensemble des prestations électriques nécessaires au fonctionnement des mobiliers et des équipements prévus dans l'accueil/boutique.

Les travaux comprennent la fourniture, la pose, le raccordement, les essais et la mise en service de l'ensemble des installations électriques décrites au présent CCTP.

Installation électrique générale

- L'installation sera réalisée conformément à la norme NFC 15100, aux règlements de sécurité et aux prescriptions techniques ERDF.
- Les câblages d'alimentation depuis le tableau et/ou les transfos (pour BT) devront être réalisés avec une section de câble correspondant aux normes

Origine de l'installation

- Il devra être vérifié par l'entreprise que le comptage existant est suffisant aux besoins. Dans le cas contraire, une note devra être fournie dans l'offre de l'entreprise.

Canalisation

- Les canalisations devront être constituées de conducteurs isolés, aux sections européennes, agréés UTE et non propagateurs de la flamme.
- Les conduits devront être en matériaux incombustibles.

Appareillages

- Le positionnement des prises de courant sera conforme aux règles de sécurité en vigueur (pièces humides, risque de projection d'eau, etc...).

Commande des luminaires d'éclairage

- Sauf information contraire sur le plan, les commandes d'éclairage seront réalisées à partir du tableau électrique pour la surface de vente.

Neutralisation de l'installation existante

Coupe des installations électriques, téléphoniques et informatiques existantes compris repérage des lignes pour la réalisation de la nouvelle installation.

Localisation :

- L'ensemble des locaux.

Dépose repose

Dépose soignée pour réemploi compris protection pendant le stockage.

Tableau général existant

Vérification du tableau général de distribution existant, en fonction de son état réalisation des travaux de mise en conformité ou remplacement complet si non récupérable.

Localisation :

- Tableau général existant situé dans l'espace sanitaires accolé à l'accueil boutique

1 Ens

Déplacement du tableau SSI existant

Le titulaire prendra à sa charge la dépose du tableau SSI (Système de Sécurité Incendie) existant, son déplacement et sa repose à l'emplacement prévu en arrière de la banque d'accueil, conformément aux plans de la maîtrise d'ouvrage. La prestation

comprendra, si nécessaire, la fourniture et la mise en œuvre des câblages complémentaires, le repérage des circuits, le raccordement de l'ensemble des équipements, les essais de bon fonctionnement ainsi que la remise en service du système. Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur, sans altérer les performances du SSI ni interrompre son fonctionnement au-delà du temps strictement nécessaire à l'intervention. À l'issue des travaux, le titulaire procédera aux essais réglementaires et remettra un procès-verbal attestant du bon fonctionnement de l'installation.

Liaisons équipotentielles

Fourniture, pose et raccordement de liaisons équipotentielles depuis la borne principale de terre jusqu'aux canalisations métalliques, éléments de construction métalliques et éléments conducteurs.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type et linéaire de liaison équipotentielles.)

- Suivant les plans. 1 Ens

Chemins de câbles

Fourniture et pose de chemins de câbles pour la distribution des courants forts et courants faibles.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type et linéaire de chemins de câbles.)

Localisation :

- Chemins de câbles pour les courants fort ; 1 Ens

Fourniture, pose et raccordement de ligne d'alimentation depuis le tableau général jusqu'en caisse comprenant :

- Saignée au sol si nécessaire pour l'encastrement des fourreaux et rebouchages en fin de travaux.

- Fourreaux aiguillé.

- Passage de câble.

- Prises de courants sur goulotte compris goulotte PVC à boîtier saillie.

Y compris saignée dans le sol carrelage

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le diamètre de fourreaux , type de câblage et référence des prises.)

Localisation :

10 PC arrière banque d'accueil

12 PC banque d'accueil

16 PC Surface de vente

Prise de courant

Fourniture, pose et raccordement de prise de courant 2P+T 10/16A isolée encastrée ou en applique suivant localisation compris câble d'alimentation depuis le tableau général et goulotte si nécessaire.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage et référence des prises.)

Localisation :

- Prise de courant coloris à définir située dans la surface de Ens vente à 300 mm du sol.

Prise de courant au sol

Fourniture, pose et raccordement de prise de courant 2P+T 10/16A isolée et encastrée au sol compris câble d'alimentation depuis le tableau général.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage et référence des prises.)

Localisation :

- Prise de courant finition laiton brossé située dans la surface de vente ; 2 Ens

Réseaux téléphonique

Fourniture, pose et raccordement de liaison téléphonique depuis la baie de brassage jusqu'aux postes de travail par câbles réglementaires et en extrémité prise RJ45 encastrée ou en applique suivant localisation. (Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage et référence des prises.)

Localisation :

- 1 prise TPE 3 RJ45 + 5 USB situées dans le meuble caisse.

Réseaux informatique

Fourniture, pose et raccordement de liaison informatique depuis la baie de brassage jusqu'aux postes de travail par câbles réglementaires et en extrémité prises RJ45 encastrée ou en applique suivant localisation.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage et la référence des prises.)

Localisation :

- 10 prises RJ15 situées dans la surface de vente

BAES d'évacuation (Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité)

Fourniture, pose et raccordement de BAES d'évacuation encastrée ou en applique suivant localisation compris câble d'alimentation depuis le tableau général.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage, référence, puissance, quantité et implanation des blocs autonomes afin d'être validée par le bureau de contrôle.)

Localisation :

- Suivant les plans l'entreprise devra réaliser son devis 3 Ens et préciser le type de câblage, référence, puissance, quantité et implantation des blocs autonomes afin d'être validée par le bureau de contrôle.

Boîtier arrêt d'urgence électricité

Fourniture, pose et raccordement de boîtier arrêt d'urgence pour la coupure générale de l'installation électrique compris câble d'alimentation depuis le tableau général et d'une étiquette adhésive avec la mention "arrêt d'urgence électrique".

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage et référence de l'arrêt d'urgence.)

Localisation :

- Boîtier arrêt d'urgence situé dans la surface de vente 1 Ens dans du meuble caisse (positionnement à valider par le bureau de contrôle).

Eclairage surface de vente

Fourniture, pose et raccordement du matériel d'éclairage compris câble d'alimentation depuis le tableau général.

(Nota : L'entreprise devra prévoir dans ses prix la réception et vérification de l'état et des quantités du matériel d'éclairage ainsi que le retour si nécessaire. L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage des luminaires.)

Spot type lustre ; 5 Ens

Lampe et lustres fournis par la maîtrise d'ouvrage, puissance en 100 w, de type suspension décorative référence non définie.

Eclairage surface de vente

Fourniture et pose et raccordement du matériel d'éclairage compris câble d'alimentation depuis le tableau général.

(Nota : L'entreprise devra préciser dans son devis le type de câblage des luminaires.)

Spots sur patère orientable référence FOST SURFACE projecteur ou techniquement équivalent Suspension structure en Aluminium couleur blanc diam.40mm COB LED source incluse 7W ; 8 Ens

Spot encastré orientable de type EB431 LED 9W de chez GEWISS ou techniquement équivalent ; 4 Ens

Spot sur rail posé en applique sur les deux montants de part et d'autre de la vitrine composé de rail type OTR TRACKS RAILS standard de GEWISS ou techniquement équivalent. Spots sur de type AS 425 led 20 W en blanc, 4 ens situé dans la vitrine.

Ruban LED étanche sous plexi diffusant double led, puissance à définir, les bandeaux seront à prévoir sur les deux montants de meuble et sur la partie haute du meuble vitrine, situé dans la surface de vente, (env 21.3ml).

Écrans vidéo

Le titulaire assurera la mise en œuvre des alimentations électriques et des cheminements nécessaires aux écrans vidéo fournis pour le maître d'ouvrage intégrés ou fixés sur les murs notamment :

- Ecran 98' fixé au murs par le titulaire face au mobilier M09
- 2 écrans intégrés au mobilier M08

Les réservations pour les câbles de données (HDMI, RJ45, USB ou équivalent) seront également prévues.

9.5 PEINTURE

Peinture sur pierre

Localisation : boutique espace d'accueil – mur Ouest

Plans de repérage : AC-01 et AC-20

- Nettoyage, brossage, dépoussiérage et préparation des supports.
- Élimination des parties non adhérentes et reprise ponctuelle des défauts.
- Application d'une couche de préparation adaptée au support existant et au système de peinture à la chaux.
- Finition soignée type A par deux couches de peinture à la chaux destinée aux supports minéraux intérieurs
- Peinture perméable à la vapeur d'eau, compatible avec les supports minéraux anciens et à faible teneur en COV. (Env 63m²) Coloris blanc

Peinture sur bois existant

Localisation : boutique espace d'accueil - menuiseries existantes intérieures des 3 fenêtres F01-F02-F03, abouts de poutre au plafond et poutre

Plans de repérage : AC-01 et AC-20

La prestation comprend :

- Ponçage, décapage.
- Brossage, dépoussiérage.
- Couche d'impression adaptée suivant le support existant. Finition soignée type A par deux couches de peinture satinée pour bois en phase aqueuse avec label environnement (label VERT EXCELL), de type ZOLPABOIS ACRYL de chez ZOLPAN ou techniquement et esthétiquement équivalent, toutes faces. Peinture à faible teneur en COV.

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant

Peinture sur plaque de plâtre

Localisation : boutique espace d'accueil – zone en partie plafond et coffrage

Plans de repérage : AC-01 et AC-20

La prestation comprend :

- Égrenage, brossage, ponçage, dépoussiérage, époussetage.
- Rebouchage, révision des joints

-Application d'un enduit pelliculaire de lissage en plein sur l'ensemble des surfaces, d'épaisseur 1 mm, de type BBF de chez TOUTPRET ou techniquement équivalent. Prévoir plusieurs passes si nécessaires.

-Application d'une couche d'impression.

Finition soignée (type A) par application de 2 couches de peinture satinée en laque acrylique en phase aqueuse de type ELYOPUR LAQUE SATIN de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement et esthétiquement équivalent. (Env 7m²)

Toutes sujétions de rechampissage soigné.

Peinture à faible teneur en COV.

-Coloris blanc.

Habillage papier peint cloison écran 98'

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de repérage : AC-19 et AC-20

-Pose du papier peint fourni par le maître d'ouvrage sur la paroi indiquée sur le plan (Env 19m²)

-Préparation des supports : rebouchage ponçage, dépoussiérage, époussetage.

-Pose suivant les prescriptions du fabricant, avec respect du type de colle, du sens de pose, du calepinage et des raccords du motif.

-Réalisation soignée des coupes, angles, raccords et finitions en périphérie des parois

-Aucun pli, bulle, décollement, défaut de raccord ou désaffleurement ne sera admis.

-Protection du papier peint pendant les travaux et nettoyage en fin de prestation.

9.3 MOBILIER ACCUEIL ET BOUTIQUE – AGENCEMENT ET ELEMENTS SCENOGRAPHIQUES DESCRIPTIF DETAILLE

ECHANTILLONS MATERIAUX EXIGES :

- un panneau format A4 en MDF 19mm finition laque polyuréthane avec portion motif chardon rainuré

- panneau format A4 stratifié

- panneau format A4 mélaminé

- laque thermolaqué

- panneau de 100x100cm de tôle pixelisée perforée pour le portique métallique d'entrée

M 01 ENSEMBLE MURAL VENTE OBJET-FRISE CHRONOLOGIQUE-ASSISE

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-07

Prestation M 01 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Structure générale commune aux modules (caissons haut et bas) :

- Ensemble réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. Les rainures seront réalisées avant finition.

Largeur des rainures : 10 mm.

- corniche moulurée chanfreinée en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage, filante sur l'ensemble du linéaire.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- spots sur patère sur la coiffe du meuble pour éclairer les panneaux déco P01 et P02 fixés au mur au-dessus du meuble.

- plate bande de jonction entre chaque module

- filers étriqués en joue de meuble.

- vérins de réglage de niveau dissimulés sous les pieds pour pallier les irrégularités du sol.

- 2 RJ 45 et 1 PC ménage

Le dispositif est formé de 6 modules: un module de type 1, 3 modules de type 2, 1 module de type 3 et 1 module de type 4.

Les modules de type 1 et 2 sont composés :

- d'un caisson en partie haute réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond et les joues intérieures des rayonnages est en mélaminé, 19mm (teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane)
- de rayonnages x 4 composée de 3 tablettes en aggloméré stratifié 2 faces, 21 mm réglable en hauteur sur taquet (teinte du stratifié doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane) avec champs alèse massif en hêtre 25 mm chanfreinés peints.

- de rubans LED implantés en sous-face de la coiffe du meuble et dans les montants verticaux intérieurs des rayonnages afin d'assurer un éclairage vertical de ceux-ci. Ils seront totalement intégrés dans une feuillure ou un profilé encastré et ne devront pas être visibles par le public en position normale d'utilisation. Alimentation au niveau du caisson bas.

- le caisson haut du meuble de type 1 intègre un dispositif de crémaillères invisibles en fond de meuble pour fixation de barre de charge (3 unités) sur toute la largeur du fond du caisson avec bras droit (9 unités) pour suspendre des accessoires. L'ensemble en acier finition chrome

- d'un caisson bas de stockage de réassort en partie basse réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné

RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond et les joues intérieures du caisson sont en mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ces caissons reçoivent en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreiné peint.

- chaque caisson bas est muni d'un espace rangement avec ouvrant à la française centre ouvrant, serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur est placée une tablette en aggloméré 19 mm mélaminé, réglables en hauteur sur taquet (1 étagère par porte). La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC. Alimentation au niveau du caisson bas.

- le module de type 1 et le module de type 2 le plus à droite reçoivent sur le caisson bas un motif de chardon rainuré selon le dessin fourniture dwg par la maîtrise d'ouvrage. Les motifs devront être parfaitement réguliers, sans éclats ni défauts d'usinage. Arêtes soigneusement adoucies et poncées avant finition.

- le module de type 3 destiné à la présentation de texte explicatifs, photos et frise chronologique est réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19 mm minimum, sans vis visible, finition laque polyuréthane satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- il est composé d'une tablette inclinée destinée à recevoir et présenter la frise historique, conformément au plan. Elle est réalisée en aggloméré stratifié 21mm en partie supérieur avec chants PVC + adhésif imprimé. Sa fixation devra être parfaitement rigide et dimensionnée afin de supporter durablement les éléments de présentation.

- une attention particulière sera portée à la stabilité de la tablette et à la régularité de son inclinaison, ainsi qu'à la parfaite continuité des finitions avec les autres éléments de l'ensemble mobilier.

- le fond est en mélaminé 19mm + adhésif imprimé.

- ruban LED invisible en fond de meuble au-dessus de la tablette inclinée vient éclairer la tablette

- 2 spot LED en sous face de la coiffe du meuble éclairent la frise

- alimentation à implanter de manière invisible pour le public mais accessible pour la maintenance.

- le module de type 4 constitue une assise pour deux personnes, réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19 mm minimum, sans vis visible, finition laque polyuréthane satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- l'assise est constituée d'un plateau support dimensionné pour deux personnes, avec dossier intégré et accoudoirs, conformément aux dimensions indiquées sur le plan. L'assise, le dossier et les accoudoirs sont réalisés sur une structure suffisamment rigide pour garantir la stabilité et la pérennité de l'ensemble dans le cadre d'un usage intensif en équipement recevant du public.

- l'assise, le dossier et les accoudoirs reçoivent un garnissage en mousse haute densité adaptée à un usage intensif, avec finition en simili cuir. Le revêtement classé M1 est résistant à l'usage intensif, facilement nettoyable et adapté à un établissement recevant du public. Coloris et référence à déterminer par le maître d'ouvrage sur présentation d'échantillons.
- 2 spot LED en sous face de la coiffe du meuble éclairent l'assise
- alimentation à implanter de manière invisible pour le public mais accessible pour la maintenance.

M 02 MEUBLE SAISONNIER - ASSISE D'ÉTÉ / CAFÉ D'HIVER

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-08

Prestation M 02 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'un caisson habillage périphérique fixe conservé dans les deux configurations été et hiver du meuble. Il est réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Les joues intérieures et le fond sont en aggloméré mélaminé hydro, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane).
- grille de ventilation en partie basse derrière le réfrigérateur de dimensions 200x150 en aluminium anodisé.
- corniche moulurée chanfreinée en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- 4 PC

En configuration été l'espace habillage périphérique recevra :

- une assise pour deux personnes, réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19 mm minimum, sans vis visible, finition laque polyuréthane satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- l'assise est constituée d'un plateau support dimensionné pour deux personnes, avec dossier intégré et accoudoirs, conformément aux dimensions indiquées sur le plan. L'assise et le dossier seront réalisés sur une structure suffisamment rigide pour garantir la stabilité et la pérennité de l'ensemble dans le cadre d'un usage intensif en équipement recevant du public.
- l'assise et le dossier reçoivent un garnissage en mousse haute densité adaptée à un usage intensif, avec finition en simili cuir. Le revêtement classé M1 est résistant à l'usage intensif, facilement nettoyable et adapté à un établissement recevant du public.

Coloris et référence à déterminer par le maître d'ouvrage sur présentation d'échantillons.

- assise conçu pour se glisser intégralement sous l'habillage permettant de retrouver une composition compacte et homogène lorsque celui-ci est en position. Elle est montée sur roulettes non visible du public pour déplacer le meuble, à dimensionner en fonction du poids propre du mobilier ainsi qu'en fonction de la charge correspondant à son utilisation par le public. Elles sont équipées d'un système de blocage permettant l'immobilisation du meuble. Leur implantation garantit la stabilité du meuble.

En configuration hiver l'espace habillage périphérique est composé :

- d'un réfrigérateur haut hors marché
 - d'un caisson de stockage réalisés par assemblage de panneaux en aggloméré mélaminé hydro, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ce caisson reçoit en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreinés peints.
 - porte en en MDF, 19 mm minimum, sans vis visible, finition laque polyuréthane satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
 - la porte reçoit un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- Les rainures seront réalisées avant finition.
- Largeur des rainures : 10 mm.

- il est muni d'un espace rangement avec porte à la française serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur sont placées deux tablettes en aggloméré 19 mm mélaminé, réglables en hauteur sur taquet (1 étagère par porte). La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC.

- une plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- le réfrigérateur est hors marché. L'entrepreneur doit toutefois prendre en compte ses dimensions, son implantation et les jeux nécessaires à son installation avec modification éventuelle de la largeur du caisson de stockage.

- le mobilier doit permettre l'accès aux équipements, raccordements et branchements nécessaires au fonctionnement de la machine à café, du réfrigérateur et tout autre appareil électro ménager. Prévoir le cheminement des câbles à l'intérieur du mobilier de manière à ce qu'aucun câble ne soit apparent pour le public. Les câbles doivent être accessibles pour la maintenance/dépannage sans nécessiter la dépose complète du mobilier.

- il est montée sur roulettes non visible du public pour déplacer le meuble, à dimensionner en fonction du poids propre du mobilier ainsi qu'en fonction de la charge correspondant à son utilisation. Elles sont équipées d'un système de blocage permettant l'immobilisation du meuble. Leur implantation garantit la stabilité du meuble.

- les deux éléments mobiles doivent être déplacés et repositionnés facilement par le personnel, sans nécessiter de démontage des éléments fixes de l'habillage périphérique.

- les dimensions et dispositions des différents éléments doivent être étudiées de manière à éviter tout risque de coincement, choc ou détérioration des joues lors des opérations de déplacement.

- les éléments mobiles doivent pouvoir être remis en place avec un positionnement précis et stable, garantissant une parfaite continuité visuelle avec l'habillage périphérique.

- les dispositifs de blocage des roulettes doivent être facilement accessibles au personnel et permettre une immobilisation sûre des éléments pendant leur utilisation.

M 03 BANQUE D'ACCUEIL

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-09

Prestation M 03 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'une structure banque d'accueil pour deux postes de travail réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond et les joues intérieures sont en mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane).

- d'un plan de travail en aggloméré stratifié 2 faces 21 mm. La teinte du stratifié doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC avec une goulotte passe-câbles, support de prises électriques placée sous le plan de travail. –fourniture et pose passe câble finition bronze diamètre 80 (3 unités).

- Le cheminement devra être propre, organisé et rester accessible pour les opérations de maintenance et d'évolution des équipements. L'entrepreneur devra prévoir toutes les réservations, percements et passages nécessaires au cheminement des câbles

électriques, informatiques et réseaux entre les équipements posés sur le plan de travail et les prises et points de raccordement prévus dans la banque. Aucun câble ne devra être apparent sur les parties visibles du mobilier.

- 12 PC, 3 RJ 45 et 5 prises USB

- découpe intégrée au plan de travail destinée à recevoir un tiroir-caisse, suivant les dimensions et prescriptions du matériel définitif. La découpe devra être réalisée avec précision afin de permettre l'intégration parfaite du tiroir-caisse fourni, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou un autre prestataire. Les chants de la découpe seront soigneusement traités et protégés.

- caisson bas sous le plan de travail en aggloméré mélaminé 19 mm avec 6 tiroirs en MDF finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage sur coulisses métalliques sortie totale. Les façades des tiroirs seront parfaitement alignées avec les autres éléments du mobilier. Les systèmes d'ouverture, poignées ou prises de main seront intégrés de manière discrète.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- d'une tablette en partie haute faisant office de comptoir pour le public en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreinés peints.

- fourniture et pose passe câble finition bronze diamètre 80 (3 unités)

La tablette comptoir sera interrompue au droit de l'espace d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cet espace sera conçu sans tablette haute afin de permettre un accueil adapté des personnes en fauteuil roulant et de garantir un dégagement suffisant au droit du poste d'accueil.

- d'une porte de type « flip-flap » permettant l'accès du personnel à l'arrière de la banque d'accueil. La porte sera réalisée en MDF, 19 mm minimum, finition laque polyuréthane satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Fixé sur montant en massif. Elle sera équipée de l'ensemble des ferrures, pivots, compas, systèmes de maintien et accessoires nécessaires à son parfait fonctionnement.

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

Largeur des rainures : 10 mm.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- vérins de réglage de niveau dissimulés sous les pieds pour pallier les irrégularités du sol.

M 04 MEUBLE ARRIÈRE BANQUE D'ACCUEIL

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-10

Prestation M 04 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'un caisson de rangement/stockage de réassort en partie basse réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond, la séparation vertical centrale et les joues intérieures du caisson sont en aggloméré mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ces caissons reçoivent en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreiné peint.

- l'espace rangement bas est fermé par un ensemble de portes coulissantes en MDF 19 mm (finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage), montées sur rails de coulissement intégrés et discrets, équipées d'une serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur sont placées deux tablettes (une par ensemble de portes coulissantes) en aggloméré mélaminé 19 mm, réglables en hauteur sur taquets. La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC.

-plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- vérins de réglage de niveau dissimulés sous les pieds pour pallier les irrégularités du sol.

-10 PC et 1 PC ménage

- d'un caisson haut composé d'un meuble à tiroirs réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19 mm minimum sans vis visible, finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond est en mélaminé, 19 mm (la teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane).

- 8 tiroirs en MDF finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage, poignées coquilles.

- 4 niches sous les tiroirs

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

Largeur des rainures : 10 mm.

- filers étriés en joue de meuble

M 05 MEUBLE VITRINE LIVRES

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-11

Prestation M 05 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- de deux caissons de stockage de réassort en partie basse réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond et les joues intérieures du caisson sont en aggloméré mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ces caissons reçoivent en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreiné peint.
- chaque caisson est muni d'un espace rangement avec porte à la française centre ouvrant, serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur sont placées deux tablettes en aggloméré mélaminé 19 mm, réglables en hauteur sur taquet (1 étagère par porte). La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC.
- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- vérins de réglage de niveau dissimulés sous les pieds pour pallier les irrégularités du sol.

- de deux ensembles rayonnage réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Le fond intérieur des rayonnages est en aggloméré mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane)
- de rayonnages x 4 composée de 3 tablettes en aggloméré stratifié 2 faces, 21 mm réglable en hauteur sur taquet (teinte du stratifié doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane) avec champs alèse massif en hêtre 25 mm chanfreinés peints.
- de rubans LED implantés en sous-face de la coiffe du meuble et dans les montants verticaux intérieurs des rayonnages afin d'assurer un éclairage vertical de ceux-ci. Ils seront totalement intégrés dans une feuillure ou un profilé encastré et ne devront pas être visibles par le public en position normale d'utilisation. Alimentation au niveau du caisson bas.
- corniche moulurée chanfreinée en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détail. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

Largeur des rainures : 10 mm.

- 3 murets bas reprenant les codes des stalles d'écurie. 2 murets bas extérieurs de même longueur réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Muret bas central plus court ayant sur deux faces un motif de chardon rainuré selon le dessin fourniture dwg par la maîtrise d'ouvrage. Les motifs devront être parfaitement réguliers, sans éclats ni défauts d'usinage. Arêtes soigneusement adoucies et poncées avant finition

- partie avant composé d'un élément potelet avec moulures et sphère décorative en acier finition thermolaquée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- partie supérieure composée des anciennes grilles des écuries (que le maître d'ouvrage fournira à l'entrepreneur) fixées sur les murets. L'entrepreneur devra la préparation de la surface par sablage fin, l'application d'une couche anti rouille et la finition par thermolaquage finition satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Y compris travail de serrurerie nécessaire à la fixation de l'ensemble sur le corps du meuble (prévoir platine de supportage).

-filers étriqués en joue de meuble

M 06 MEUBLE CONSOLE

Quantité : 2 ensembles

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-12

Prestation M 06 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'un caisson bas réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Les joues du caisson sont en aggloméré mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane).

- sur la petite largeur le caisson est muni d'un côté d'un espace stockage de réassort avec ouvrant à la française, serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur est placée une tablette en aggloméré mélaminé 19 mm, réglables en hauteur sur taquet (1 étagère par porte ou double porte). La teinte du mélaminé doit

correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC. De l'autre côté caisson muni d'une niche de présentation d'objet avec une tablette en aggloméré stratifié 2 faces, 21 mm réglable en hauteur sur taquet (teinte du stratifié doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane) avec champs alèse massif en hêtre 25 mm chanfreinés peints. Les deux cotés sont inversés sur les deux consoles. Les deux parties de stockage avec porte à la française se font face.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- vérins de réglage de niveau dissimulés sous les pieds pour pallier les irrégularités du sol.

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détail. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

Largeur des rainures : 10 mm.

- d'une partie supérieure avec vitrine tiroir de présentation de type cloche en verre blanc sécurisé trempé (type SECURIT). Fond de vitrine en MDF 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- plateau monté sur coulisses métalliques à sortie totale, encastrées, avec amortisseur de fin de course. Fonctionnement fluide, sans à-coups ni jeu latéral.

- serrure de sécurité intégrée discrètement sur le châssis, clé unique pour l'ensemble du mobilier de la boutique.

M 07 MEUBLE VITRINE D'EXPOSITION

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-13

Prestation M 07 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'un caisson bas de stockage de réassort en partie basse réalisé par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Joints intérieurs du caisson sont en mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ce caisson reçoit en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreiné peint.

- le caisson est muni d'un espace rangement avec porte à la française centre ouvrant, serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. À l'intérieur est placée une tablette en aggloméré mélaminé 19 mm mélaminé, réglables en hauteur sur taquet (1 étagère par porte ou double porte). La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC.
- de roulettes pour déplacer le meuble, à dimensionner en fonction du poids propre du mobilier et de la charge maximale des objets exposés. Elles sont équipées d'un système de freinage permettant l'immobilisation du meuble pendant son utilisation. Leur implantation garantit la stabilité du meuble, y compris lorsque les compartiments de stockage et les étagères sont chargés.
- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détail. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Finition soignée recto verso.
- d'une partie haute constituée d'une structure métallique réalisée en profilés 25x25, avec assemblages soudés permettant d'assurer une parfaite rigidité de l'ensemble. L'entrepreneur devra l'application d'une couche anti rouille et la finition par thermolaquage finition satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- la structure reçoit 5 tablettes en aggloméré stratifié 2 faces, 21 mm réglable en hauteur sur taquet (teinte du stratifié doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane) avec champs alèse massif en hêtre 25 mm chanfreinés peints.
- la partie haute du meuble sera prolongée par un élément métallique cintré formant une tête de meuble composée de grilles métalliques (référence aux grilles d'écurie du meuble M05), conformément au dessin de la maîtrise d'ouvrage.
- grilles métalliques réalisées en acier, avec toutes sujétions de serrurerie nécessaires à leur fabrication, assemblage et fixation sur la structure du meuble. Les profils, dimensions, assemblages et entraxes seront conformes aux grilles du meuble M05 fourni par la maîtrise d'ouvrage. Application d'une couche anti rouille et finition par thermolaquage finition satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- 2 rails tout hauteur avec spot LED fixés des deux côtés de la fenêtre des Ecurie pour éclairer les objets de la vitrine.
- alimentation depuis le sol

M 08 MEUBLE MANGEOIRE ÉCRANS

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-14

Prestation M 08 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Il s'agit d'un meuble mural destiné à la présentation de contenu audiovisuel reprenant l'esthétique d'une mangeoire à chevaux.

Utilisation accessible aux personnes à mobilité réduite, avec un passage libre des jambes sous le meuble permettant à une personne en fauteuil roulant de s'approcher au plus près des écrans

Le dispositif est composé :

- d'un caisson habillage périphérique, joues et fond réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Les joues présentent une forme inclinée en partie supérieure
- moulure décorative en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- le fond creux vertical en partie basse permet de masquer le passage des câbles des équipements audiovisuels vers le placard technique du mobilier M09
- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage filante du mobilier
- filers étriqués en joue de meuble

- grille métallique horizontale en partie supérieur avec remontée verticale. Grille métallique réalisée en acier, avec toutes sujétions de serrurerie nécessaires à leur fabrication, assemblage et fixation sur la structure du meuble. Les profils, dimensions, assemblages et entraxes seront conformes aux grilles du meuble M05 fourni par la maîtrise d'ouvrage. Application d'une couche anti rouille et finition par thermolaquage finition satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- elle reçoit 2 caissons supports destinés à recevoir les écrans LED et casques, réalisée par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.
- écrans LED et casques fournis par le prestataire audiovisuel et remis à l'entrepreneur pour intégration au mobilier.
- l'entrepreneur doit prévoir toutes les sujétions d'intégration, de fixation et de raccordement nécessaires à la mise en place des écrans, suivant les équipements effectivement fournis par le prestataire audiovisuel. Les supports, platines, passages et dispositifs de maintien nécessaires aux caissons supports sont compris dans la prestation.

- le mobilier devra conserver un dégagement libre sous la mangeoire permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite, sans élément de fixation ou de structure venant créer un obstacle dans la zone destinée aux jambes.

- l'entrepreneur doit prévoir le cheminement des câbles à l'intérieur du mobilier, depuis les écrans jusqu'au placard technique accolé au mobilier M09, de manière à ce qu'aucun câble ne soit apparent depuis les espaces accessibles au public. Les câbles sont protégés contre les risques d'arrachement, de pincement ou de détérioration liés à l'usage du mobilier. L'ensemble des câbles sous gaines doivent être accessible pour la maintenance/dépannage sans nécessiter la dépose complète du mobilier.

- avant fabrication, l'entrepreneur devra prendre connaissance des caractéristiques techniques et des dimensions définitives des équipements fournis par le prestataire audiovisuel et adapter en conséquence les dispositions du mobilier, après validation de la maîtrise d'ouvrage.

-2 PC et 2 RJ45

- le mobilier est solidement fixé au support mural, avec tous renforts, ossatures, pièces de fixation et dispositifs nécessaires à sa parfaite stabilité. Les systèmes de fixation sont dimensionnés en fonction du poids propre du mobilier ainsi que des équipements intégrés.

M 09 MEUBLE ASSISE ÉCRAN

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-15

Prestation M 09 comprend :

- l'étude, la fourniture de plans d'exécution / plans d'atelier, la fabrication, la finition et la pose d'un dispositif tel que décrit ci-dessous et dans les plans concernés.

Le dispositif est composé :

- d'un ensemble banquette / assise de consultation vidéo destiné à permettre au public de s'asseoir face à l'écran fixé au mur et de suivre la vidéo projetée grâce aux casques audio ou systèmes de diffusion sonore individuels fixés sur le mobilier.

- d'une assise constituée d'un plateau support, conformément aux dimensions indiquées sur le plan. L'assise et le dossier sont réalisés sur une structure suffisamment rigide pour garantir la stabilité et la pérennité de l'ensemble dans le cadre d'un usage intensif en équipement recevant du public.

- assise doté d'un garnissage en mousse haute densité adaptée à un usage intensif, avec finition en simili cuir. Le revêtement classé M1 est résistant à l'usage intensif, facilement nettoyable et adapté à un établissement recevant du public. Coloris et référence à déterminer par le maître d'ouvrage sur présentation d'échantillons.

- partie basse de la banquette, formant socle et support des assises, réalisée en panneaux MDF finition laque polyuréthane satinée, RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- d'un dossier haut constituant également le support des équipements audio, reprend l'esthétique des grilles de séparation des boxes d'écurie. Le dossier est composé d'une structure réalisée par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Ces panneaux reçoivent des grilles métalliques (référence aux grilles d'écurie du meuble M05), conformément au dessin de la maîtrise d'ouvrage.

- grilles métalliques réalisées en acier, avec toutes sujétions de serrurerie nécessaires à leur fabrication, assemblage et fixation sur la structure du meuble. Les profils, dimensions, assemblages et entraxes seront conformes aux grilles du meuble M05 fourni par la maîtrise d'ouvrage.

- Application d'une couche anti rouille et finition par thermolaquage finition satinée RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- corniche moulurée chanfreinée en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

- casques audio fixés sur le dossier du banc, permettant au public d'écouter individuellement le son de la vidéo diffusée sur l'écran. Les casques seront fournis par un autre prestataire et remis à l'entrepreneur pour intégration au mobilier.

- l'entrepreneur doit prévoir toutes les sujétions d'intégration, de fixation et de raccordement nécessaires à la mise en place des casques, suivant les équipements effectivement fournis par le prestataire audiovisuel. Les supports, platines, passages et dispositifs de maintien nécessaires à leur fixation sur le dossier sont compris dans la prestation.

- L'entrepreneur doit prévoir le cheminement des câbles à l'intérieur du mobilier, depuis les casques jusqu'au placard technique, de manière à ce qu'aucun câble ne soit apparent depuis les espaces accessibles au public. Les câbles sont protégés contre les risques d'arrachement, de pincement ou de détérioration liés à l'usage du mobilier. L'ensemble des câbles sous gaines doivent être accessible pour la maintenance/dépannage sans nécessiter la dépose complète du mobilier.

- Avant fabrication, l'entrepreneur devra prendre connaissance des caractéristiques techniques et des dimensions définitives des équipements fournis par le prestataire

audiovisuel et adapter en conséquence les dispositions du mobilier, après validation de la maîtrise d'ouvrage

- d'un placard technique composé de 2 caissons réalisés par assemblage de panneaux en MDF, 19mm minimum sans vis visible finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. Les joues intérieures du caisson sont en aggloméré mélaminé, 19mm (teinte doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane). Ces caissons reçoivent en partie haute un plateau en aggloméré stratifié 2 faces avec champs alèse massif en hêtre 30 mm chanfreinés peints.

- il est fermé par des ouvrants à la française d'un côté et des portes coulissantes de l'autre côté montées sur rails de coulissement intégrés et discrets, serrure à clef unique pour l'ensemble du mobilier. Ces portes sont réalisées en MDF 19 mm (finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. À l'intérieur est placée une tablette en aggloméré 19 mm mélaminé, réglables en hauteur sur taquets. La teinte du mélaminé doit correspondre au plus près au RAL de la laque polyuréthane et champs en PVC.

- plinthe en partie basse en medium finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

- les façades recevront un usinage décoratif par défonçage formant un motif de rainures selon le dessin fourni dans le carnet de détails. L'ensemble est à prévoir en MDF finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

Les rainures seront réalisées avant finition.

- il doit permettre le rangement et l'intégration des équipements audio, ainsi que l'organisation et le cheminement des câbles. L'entrepreneur devra prévoir les passages de câbles, percements, fourreaux ou dispositifs équivalents nécessaires au parfait fonctionnement de l'installation.

- 4 PC, 2 RJ45 et 1 PC ménage

Renfort cloison écran 98'

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-19

- Ouverture soignée de la cloison en placo plâtre

- insertion renfort en bois massif et rebouchage à l'identique du placo y compris finition bande joint

Tablette de finition T01 - T02 - T03

Quantité : 3 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de repérage : AC-01

Fourniture et pose de 3 tablettes de finitions sur l'allège des fenêtrées en médium, 19mm minimum finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage

Panneaux déco P 01 - P 02 - P03

Quantité : 3 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-18, AC-19

Panneaux muraux destinés à recevoir des éléments décoratifs : outils anciens, cadres, objets d'ancienne écurie etc

Les éléments sont composés :

-d'un assemblage de panneaux en MDF M1, 19mm minimum + pose sur clef finition laque polyuréthane satiné RAL à déterminer par le maître d'ouvrage pour les panneaux P 01 et P 02 et finition papier peint (fourni par le maître d'ouvrage) pour le panneau P 03. Panneaux conçus comme support d'accrochage, prévoir structure avec renforts et ossatures permettant d'assurer une rigidité et une résistance nécessaire pour recevoir les éléments décoratifs prévus.

- ancrage solide au mur dimensionné en fonction de la nature du support avec fixation invisible du public. La fixation devra assurer la parfaite stabilité des panneaux dans le temps, y compris lors de la mise en place et de la manipulation des objets exposés.

-pose des objets décoratifs par l'entrepreneur sans fourniture (fournis par le maître d'ouvrage). Système d'accrochage discrets, résistants et sécurisés. Adapter système d'accrochage à la nature et au poids de l'objet.

-prévoir, avant fabrication, une vérification de la capacité portante du système de fixation des panneaux et des dispositifs d'accrochage, en fonction de la nature du mur support et des charges des objets présentés.

Fixation éléments décoratifs

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de repérage : AC-19

-fixation d'une quinzaine d'éléments décoratifs (cadres, buste de chevaux etc) sur les murs de la boutique conformément aux indications de la maîtrise d'ouvrage.

-Système d'accrochage fournis par l'agenceur discrets, résistants et sécurisés.

-Adapter système d'accrochage à la nature et au poids de l'objet ainsi qu'à la nature du support.

-fourniture des objets par la maîtrise d'ouvrage.

-la prestation comprend toutes les sujétions de perçage des parois, fourniture des systèmes de fixation, manutention, pose, réglage et mise en sécurité des éléments décoratifs

9.4 Cloison d'entrée – portique métallique ajourée en tôle pixelisée perforée

Quantité : 1 ensemble

Localisation : boutique espace d'accueil

Plans de réalisation : AC-16, AC-17

L'élément est composé :

-d'une cloison ossature métallique support du portique métallique dimensionnés, assemblés et contreventés afin d'assurer la parfaite stabilité de l'ensemble. Habillage en MDF M1 finition laque polyuréthane RAL à déterminer par le maître d'ouvrage. (environ 9,8m²)

- d'un portique métallique ajouré en tôle pixelisée perforée réalisé à la commande numérique en partie central de la cloison. Le portique sera constitué d'une ossature métallique porteuse, comprenant montants, traverses, renforts, platines et toutes pièces nécessaires à sa fixation sur l'ossature de la cloison. Les fixations de cette ossature sur la cloison seront discrètes et non apparentes depuis l'espace public.

- les éléments métalliques recevront une préparation anticorrosion adaptée, puis une finition par thermolaquage poudre finition satinée, RAL à déterminer par le maître d'ouvrage.

-la résille ou tôle perforée intégrera un visuel représentant un cavalier et son cheval, réalisé sur mesure par variation et calepinage des perforations afin de restituer le dessin fourni. Le motif du cavalier et du cheval devra être parfaitement lisible depuis l'espace d'accueil, tout en conservant un caractère ajouré et transparent à l'ensemble. La densité de perforation sera étudiée de manière à permettre une vision partielle de l'espace situé derrière le portique, conformément au principe graphique recherché. La résille/tôle perforée sera constituée de panneaux assemblés suivant un calepinage permettant d'assurer la continuité du visuel, notamment au niveau des raccords entre panneaux. Les joints devront être les plus discrets possible.

-Avant lancement en fabrication, l'entreprise soumettra un échantillon sous forme de prototype de portion du motif de dimension 100cmx100cm, permettant de valider la taille des perforations, le taux de vide, la transparence et la qualité de lecture du cavalier et du cheval.

-Nota l'ensemble sera raccordé à la terre.

9.5 Parquet

Localisation : boutique espace d'accueil et espace exposition

Plans de repérage : AC-20

-fourniture et pose d'un parquet contrecollé en chêne référence Magritte, premier choix, épaisseur 19 mm, largeur de lame 150 mm, longueur 1 950 mm, assemblage rainure et languette, avec parement chêne de 5,5 mm et deux chanfreins. Finitions vernis usine, selon échantillon soumis à validation. (Env 237m²).

Pose collée à l'anglaise à joints perdus, avec décalage régulier des joints de bout entre les rangées.

-réalisation d'un système de barrière anti remontée d'humidité pour dalle en béton armée sur terre plein compris préparation de support et primaire d'accrochage.

(Nota l'entreprise devra préciser dans son devis la référence du produit)

-réalisation d'un ragréage auto nivelant classé P3 compris préparation du support primaire d'accrochage.

(Nota l'entreprise devra préciser dans son devis l'épaisseur du ragréage)

-fourniture et mise en œuvre d'une colle hybride polymère adaptée au parquet et au support, à faibles émissions, conformément aux prescriptions du fabricant.

-support préalablement préparé, propre, sec, plan et apte à recevoir le parquet. Compris, si nécessaire, préparation par primaire d'accrochage et ragréage adapté.

-fourniture et pose de plinthes massives en chêne, hauteur 100mm finition assortie au parquet avec chants soignés. Filer étrié en tête de la plinthe.

-fourniture et pose de profils de finition en chêne en périphérie du parquet, notamment au droit des murs en pierre.

-fourniture et pose de seuils en chêne massif, dimensions adaptées aux raccordements avec les revêtements de sol adjacents.

-réalisation de toutes les découpes, ajustements, raccords et finitions nécessaires au droit des murs, angles, seuils, poteaux et ouvrages existants.

-protection du parquet par moquette scotchée après pose jusqu'à la réception des travaux. (Nota : la dépose de la protection de sol sera prévue dans le 9.6 nettoyage)

9.6 NETTOYAGE

Nettoyage fin de chantier

Réalisation d'un nettoyage fin de chantier avec les équipements et produits appropriés comprenant :

-évacuation des cartons restants sur le chantier

-évacuation des divers gravats et poubelles restants sur le chantier

-évacuation des protections de sol

-dépoussiérage et nettoyage du mobilier sur les faces intérieures, extérieures et leurs accessoires

-aspiration et lavage des sols

- nettoyage de toutes les surfaces vitrées aux deux faces y compris grattage de la peinture sur vitrage
- nettoyage des stores rouleaux.

Localisation :

Nettoyage de l'ensemble des locaux concernés par l'opération

Nettoyage de livraison

Réalisation d'un nettoyage de livraison avant l'ouverture au public avec les équipements et produits appropriés comprenant :

- dépoussiérage et nettoyage du mobilier sur les faces intérieures, extérieures et leurs accessoires
- aspiration et lavage des sols
- nettoyage de toutes les surfaces vitrées aux deux faces
- nettoyage des stores rouleaux